

4 Développement durable

Conditions-cadres

Pour l'ensemble des demandes d'assurance, la SERV procède à une évaluation du développement durable basée sur le site du projet.

Lors de l'examen des demandes d'assurance, la SERV tient compte des directives internationales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6, al. 2, de la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Ces principes concernent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté dans le monde, mais également la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse.

D'autres exigences peuvent résulter d'engagements de la Suisse en matière de droit international public. Dans le domaine du développement durable, la SERV procède à des audits approfondis sur le plan environnemental, social et des droits de l'homme ainsi que dans le domaine de la lutte contre la corruption; quant au financement des projets qu'elle soutient, elle vérifie, dans certains cas, que les acheteurs étatiques seront en mesure de supporter durablement leur endettement. En outre, la SERV procède à des audits climatiques pour les projets liés à l'énergie fossile, conformément aux dispositions de la directive de la SERV sur l'orientation de son soutien pour la transition vers une énergie propre.

Pour évaluer de grands projets ayant potentiellement une répercussion élevée sur le plan environnemental, social et/ou des droits de l'homme (projets des catégories A et B), des visites sur place sont également effectuées si nécessaire avec le consultant indépendant compétent.

Transparence

Les informations relatives aux projets sont communiquées avec un maximum de transparence.

Dans un souci de transparence, la SERV publie deux listes de projets sur son site Internet. Sont publiés au moins 30 jours avant leur approbation d'une part les projets de catégorie A, y compris leur description et le lien vers l'étude d'impact environnemental et social (ESIA), et d'autre part, à un rythme semestriel, des informations sur les projets assurés relevant de l'OCDE dont la part assurée par la SERV égale ou dépasse les dix millions de francs suisses. Depuis début 2025, les accords de principe (AP) et les transactions ne relevant pas du champ d'application de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ne sont plus publiés. Cette modification améliore la clarté de la liste des projets assurés.

Un dialogue avec les ONG a lieu tous les ans.

Par ailleurs, la SERV échange régulièrement des informations avec les organisations non gouvernementales (ONG) intéressées. Le dialogue annuel avec les ONG, lors duquel la SERV donne des informations par exemple sur les projets actuels, les nouvelles orientations stratégiques et les développements du groupe de crédit à l'exportation de l'OCDE, en fait également partie. Des représentants de différentes ONG ayant des domaines d'intervention variés participent à cette réunion d'échange.



La liste des projets assurés se trouve sur www.serv-ch.com/informations-projets.